

Département des Côtes d'Armor
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION
SEANCE DU MARDI 26 MARS 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 26 mars à 18 h 00, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 par renvoi de l'article L. 5211-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT) s'est assemblé, dûment convoqué, salle des Forges à Bourbriac le Conseil d'Agglomération de Guingamp-Paimpol Agglomération sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX

Etaient présents les conseillers d'agglomération suivants

AUBRY Gwénaëlle (suppléante) ; BANIEL Pascal (suppléant) ; BEGUIN Jean-Claude ; BERNARD Joseph ; BILLAUX Béatrice ; BOUILLENNEC Rachel ; BURLLOT Gilbert ; CALLONNEC Claude ; CARADEC-BOCHER Stéphanie ; CHAPPE Fanny ; CHEVALIER Hervé ; CLEC'H Vincent ; CONNAN Guy ; CONNAN Josette ; CORBEL Samuel (suppléant) ; DOYEN Virginie ; DUPONT Frédéric ; ECHEVEST Yannick ; GAREL Pierre-Marie ; GAUTIER Guy ; GIUNTINI Jean-Pierre ; GOUDALLIER Benoît ; GUILLOU Claudine ; GUILLOU Rémy ; JEGOU Christelle (suppléante) ; JOBIC Cyril ; KERHERVE Guy ; LE BARS Yannick ; LE BIANIC Yvon ; LE BLEVENNEC Gilbert ; LE CALVEZ Michel ; LE COTTON Anne ; LE FLOC'H Patrick ; LE FOLL Marie-Françoise ; LE GALL Annie ; LE GAOUYAT Samuel ; LE GOFF Yannick ; LE GOFF Philippe ; LE JANNE Claudie ; LE LAY Tugdual ; LE MARREC François ; LE MEAUX Vincent ; LE MEUR Daniel (suppléant) ; LE MEUR Frédéric ; LE MOIGNE Yvon ; LE SAOUT Aurélie ; LE VAILLANT Gilbert ; LINTANF Joseph ; LOZAC'H Claude ; MOURET Patricia ; NAUDIN Christian ; PONTIS Florence ; PRIGENT Marie-Yannick ; PUILANDRE Elisabeth ; RANNOU Hervé ; RIOU Philippe ; ROLLAND Paul ; ROPERS Laure (suppléante) ; SALOMON Claude ; SAMSON-RAOUL Caroline ; SCOLAN Marie-Thérèse ; TALOC Bruno ; VIBERT Richard.

Conseillers d'agglomération - pouvoirs

BOETE Cécile à CLEC'H Vincent ; CADUDAL Véronique à RIOU Philippe ; GOUAULT Jacky à CHAPPÉ Fanny ; GRAEBER Sophie à DOYEN Virginie ; HERVÉ Gildas à CONNAN Guy ; KERAMBRUN-LE TALLEC Agathe à VIBERT Richard ; LE HOUEROU Annie à LE MEAUX Vincent ; PAGNY Gilles à CONNAN Josette ; PARISCOAT Dominique à LE MEUR Frédéric ; PRIGENT Christian à LE GAOUYAT Samuel ; RASLE-ROCHE Morgan à RANNOU Hervé ; SALLIOU Pierre à PONTIS Florence ; ZIEGLER Evelyne à LE GOFF Philippe.

Conseillers d'agglomération absents et excusés

BOUCHER Gaëlle ; BOULANGER Servane ; BREZELLEC Marcel ; CHARLES Olivier ; DUMAIL Michel ; INDERBITZIN Laure-Line ; LARVOR Yannick ; LE FLOC'H Éric ; LE LAY Alexandra ; PRIGENT Jean-Yvon ; QUENET Michel ; VAROQUIER Lydie.

Nombre de conseillers en exercice : 88 Titulaires - 43 suppléants

Présents	63
Procurations	13
Votants	76
Absents	12

DEL2024-03-060

BUDGET ANNEXE DECHETS 2024 : AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CRÉDITS DE PAIEMENTS

Vu les articles L2311-3 et R2311-9 du code général des collectivités territoriales portant définition des autorisations de programme et crédits de paiement ;
Vu l'article L263-8 du code des juridictions financières partant sur les modalités de liquidation et de mandatement avant le vote du budget ;
Vu le décret 97-175 du 20 février 1997 relatif à la procédure des autorisations de programme et crédits de paiement ;
Vu le règlement budgétaire et financier de l'agglomération ;
Vu l'instruction codificatrice M57 ;
Vu les budgets primitifs 2024 ;

Considérant qu'un plan pluriannuel d'investissement a été adopté, pour le budget annexe Déchets, lors de sa création en 2022, pour un montant pluriannuel global de **4.992.671,88 €**, répartis en trois programmes distincts :

- AP 71 – Matériels et équipements roulants : 1,89 M€
- AP 72 – Equipements de pré-collecte et collecte : 1,52 M€
- AP 73 – Etudes, Bâtiments et terrains : 1,58 M€

Considérant que 807 K€ de crédits de paiements ont été consommés en 2022 au titre du PPI du budget annexe Déchets ;

Considérant que 913 K€ de crédits de paiements ont été consommés en 2023 au titre du PPI du budget annexe Déchets ;

Considérant qu'une enveloppe globale de 1.626.000 € de crédits de paiements est prévue au titre du budget primitif 2024 du budget annexe Déchets ;

Considérant qu'une actualisation du montant de chaque autorisation de programme n'est pas prévue au stade du budget primitif 2024, et qu'en conséquence la reventilation pluriannuelle des crédits de paiements est réalisée à enveloppe d'AP constante ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil d'Agglomération :

- Vote les ajustements et révisions d'autorisations de programmes et les crédits de paiements suivants pour l'année 2024 :

Programme Opération	AP	Montant total	CP antérieurs	CP REALISE 2023	CP hyp.BP 2024	CP révisé 2025	CP révisé 2026
AP71 MATERIELS ET EQUIPEMENTS ROULANTS	2022	1 893 172,64	469 172,64	467 217,33	389 000,00	317 782,67	250 000,00
AP71 MATERIELS EQUIPEMENTS ROULANTS		1 893 172,64	469 172,64				
AP72 EQUIPEMENTS DE PRE COLLECTE ET COLLECTE	2022	1 522 331,04	329 331,04	164 131,15	481 500,00	300 000,00	247 368,85
AP72 EQUIPEMENTS DE PRE COLLECTE ET COLLECTE		1 522 331,04	329 331,04				
AP73 ETUDES, BATIMENTS ET TERRAINS	2022	1 577 168,00	9 168,00	281 048,41	755 500,00	431 451,59	100 000,00
AP73 ETUDES, BATIMENTS ET TERRAINS		1 577 168,00	9 168,00				
Type de Programme INVESTISSEMENT EN AP		4 992 671,68	807 671,68	912 396,89	1 626 000,00	1 049 234,26	597 368,85

Fait et délibéré, les lieu, jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
Le Président,
Vincent LE MEAUX



Le Secrétaire de séance,
Hervé RANNOU